



## Compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2008

**Présidence de** M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne  
**Secrétaire :** Madame Aude FLOURIOT- BRISTOT

Présents : M. HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ, M. MEILLAT, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M. TARER, M. VEYRAT, M. FEYDEL  
Adjoints au Maire

Mme MAREST, Mme BAZIN, Mme MOULINET-SIAT, Mme BOLLIET, M. ARNOL, Mme BINELLO, Mme RENVOISÉ, M. LAURENT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme PERROT, Mme FLOURIOT-BRISTOT, M. BANQUY, M. VUCÉKOVIC, M. MIALET, M. GUILLEMENOT,  
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Mme MANTE ayant donné procuration à M. le Maire  
M. BRAT ayant donné procuration à M. TARER  
M. PERRIOT ayant donné procuration à M. FEYDEL  
Mme DUPEYRAT ayant donné procuration à Mme MAREST  
Mme FILIP ayant donné procuration à M. COURTOIS

Absents :

Mme LE NOXAIC, M. BOUISSET, M. JOSSE, M. ZAMMIT

Excusé :

Mme BERNARD

---

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2007

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la séance et de rajouter deux délibérations :

- l'acquisition d'un terrain sis lieudit « le Marais », parcelle cadastrée section AD n° 28 en partie,
- dénomination du pôle culturel – rue des Bois

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour de la séance ainsi modifié

Mesdames AUBERT et BOLLIET entrent en séance à 20H35.  
Monsieur BANQUY entre en séance à 20H37.

## **PREND ACTE À L'UNANIMITÉ**

Que le débat d'orientation budgétaire 2008 a eu lieu.

## **AUTORISE À LA MAJORITÉ**

### **ABSTENTIONS : MM. BANQUY, GUILLEMENOT, MIALET et VUCÉKOVIC**

Monsieur le Maire à ouvrir des crédits à hauteur de 200 000 €uros au chapitre 23 pour les travaux dans les bâtiments administratifs.

M. BANQUY propose d'amender la délibération fixant les tarifs de la médiathèque et propose de fixer un tarif unique pour les non montgeronnais en supprimant le tarif réduit pour les non montgeronnais.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

L'amendement proposé par M. BANQUY concernant les tarifs de la médiathèque

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Les tarifs de la Médiathèque fixés comme suit à compter du 16 février 2008 :

<b>MONTGERONNAIS *</b>	<b>Plein tarif</b>	<b>Tarif réduit **</b>	<b>Tarif famille***</b>
Livres & Espace Multimédia	Gratuit		
CD-DVD	20,00 euros	15,00 euros	25,00 euros

<b>NON-MONTGERONNAIS</b>	<b>Plein tarif</b>
Tous supports	50,00 euros

Carte renouvelée (en cas de perte ou vol)	2,00 euros
Photocopie, impression (l'unité)	0,15 euros

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Le règlement intérieur de la médiathèque à compter du 16 février 2008.

## **DONNE À L'UNANIMITÉ**

Un avis favorable au projet de création d'une zone d'expansion des crues sur le ru d'Oly.

## **APPROUVE À LA MAJORITÉ**

### **ABSTENTIONS : MM. BANQUY, GUILLEMENOT, MIALET ET VUCÉKOVIC**

La programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale présentée par la Commune et les associations montgeronnaises pour l'année 2008, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État, du Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Régional Ile de France et de la Caisse d'Allocations Familiale pour concourir au financement de ces actions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette programmation.

## **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

d'acquérir le terrain sis lieudit « le Marais », parcelle cadastrée section AD n° 25, appartenant à M. DUMAIS pour un montant de quatre mille six cent cinquante cinq euros (4 655 €), en vue de l'aménagement par le SIARV des berges de l'Yerres.

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

d'acquérir le terrain sis lieudit « le Marais », parcelle cadastrée section AD n° 28, appartenant à M. PRIOUX pour un montant de quatre mille trois cent quatre vingt deux euros (4 382 €), en vue de l'aménagement par le SIARV des berges de l'Yerres.

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

d'acquérir les parcelles de terrain d'une superficie totale de 21 m<sup>2</sup> issues de la division des parcelles AO n° 443 et AO n° 445 appartenant à M. et Mme BIZOUARD et correspondant à la mise à l'alignement du chemin du Dessus du Luet au prix de six cent trente euros (630 €).

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

d'acquérir la parcelle de terrain d'une superficie totale de 59 m<sup>2</sup> issues de la division des parcelles AO n° 230 appartenant à M. Saint Charles et Mlle DERVILLE et correspondant à la mise à l'alignement du chemin du Dessus du Luet au prix de mille sept cent soixante dix euros (1 770 €).

### **ÉMET À LA MAJORITÉ**

#### **ABSTENTIONS : MM. BANQUY, GUILLEMENOT, MIALET ET VUCÉKOVIC**

Un avis favorable au projet de cession de 85 logements locatifs sociaux appartenant à la société d'HLM FIAC, rue Gaston Mangin à Montgeron.

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

De passer un avenant n° 1 au marché avec la société SACER pour les travaux de plus value concernant les travaux de réfection complète de la voirie avenue du Maréchal Lyautey. Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 20 930 € TTC, portant le total du marché à 475 907,54 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

De signer la quittance de règlement de sinistre pour un montant de 1 168,30 € et à encaisser le chèque d'indemnisation correspondant ainsi que le chèque de 1 044,26 € correspondant à la vétusté et à la franchise obtenues après recours, dans le cadre de l'indemnisation par la SMACL d'un feu tricolore percuté par un camion des encombrants le 01/08/2005.

### **AUTORISE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire à mettre à la réforme le véhicule d'occasion Renault Clio immatriculé 798 BTP 91, mis en service en 2001 et affecté au service des Sports.

### **AUTORISE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire à accepter le don fait par Monsieur CHANCELIER d'une documentation sur l'histoire de Montgeron et dit que ce don sera remis à la bibliothèque municipale.

### **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**

Le projet global de coopération décentralisée entre Montgeron et Grand Popo pour l'année 2008, décide de le réaliser sous réserve d'obtention des financements nécessaires et autorise Monsieur le Maire à solliciter à cet effet les institutions partenaires à hauteur du coût global du projet.

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

De confier à MM. LECHEVALIER et POTIER de représenter la ville de Montgeron du 1<sup>er</sup> au 4 février 2008 à Eschborn et Viernau (Allemagne) et de procéder au règlement des frais de mission relatifs au déplacement des élus durant ce séjour.

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

De dénommer l'équipement du pôle culturel – rue des Bois : d'Esclaibes d'Hust de la Grange – le carré d'art.

La Séance est levée à 22 H 19

**Gérald HÉRAULT**

**Maire de Montgeron**

**Vice Président du Conseil Général de l'Essonne**